

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Ecolier Romand.* — **Vaud:** Assemblée des délégués S.P.V. — Qu'en pensez-vous, Mesdames? — *Echallens.* — Un nouveau collègue. — Poste au concours. — *Rappel.* — Association vaudoise des directeurs de chant. — Le vestiaire est vide. — *Genève:* Avis. — Nos traitements et nos retraites. — U.I.G.M.: Signe des temps. — *U.A.E.E.: Convocation.* — *Neuchâtel:* Programme de la nouvelle E.N. cantonale. — Admission. — Rapports des sections: *Val-de-Ruz.* — *Jura:* Emulation jurassienne. — Commission de presse S.P.J. — A nos amis de Neuchâtel. — ESPÉRANTO.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Lucienne Wuischpard: Une école américaine.* — *J.-Cl. Eberhard: « Pour l'Art »: La préparation du maître.* — Bibliographie. — Tarif des publications de l'Ecole moderne française.

PARTIE CORPORATIVE

ECOLIER ROMAND

Le 14 septembre, à Lausanne, sous la cordiale présidence de M. J. Born, se tint la séance annuelle du comité de l'Ecolier Romand. Mmes Chenu, Schaeren et M. A. Chablop, rédacteurs, parlèrent de leur travail. M. Martin, chef de service, félicite et dit combien « Caravelle » est apprécié, tandis que M. Bonny, inspecteur, Neuchâtel, est heureux de la collaboration neuchâteloise pour ce nouveau journal. Un excellent rapport administratif de Mlle Chapuisat fait entre autre remarquer que c'est pour raison financière que l'on ne peut dissocier les abonnements de « Caravelle » et de l'*« Ecolier Romand »*. Actuellement, il y a 10 000 abonnements; pour assurer la bonne marche de ces journaux, il en faudrait 15 000. Encore un peu de propagande dans vos classes, collègues; ces journaux méritent votre intérêt. Nous ne pouvons clore ce court aperçu de cette séance sans remercier bien chaleureusement toute l'équipe qui œuvre avec tant de zèle pour offrir deux captivants journaux à nos enfants.

A. C.

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS S.P.V.

Cette assemblée, tenue le 23 septembre à Lausanne, a entendu les communications du comité, formulées par M. Kohler et Mlle Corthésy. Le président a rappelé :

a) que deux membres du C.C. arriveront au terme de leur mandat en fin d'exercice; pour les remplacer, les sections feront des présentations;

b) que notre délégation à la S.P.R. doit être également renouvelée. La S.P.V. a droit à 15 délégués, rééligibles. Chaque section peut présenter un nombre indéterminé de candidats.

Pour l'une et l'autre de ces élections, le comité attend des noms jusqu'au 31 décembre.

Conformément aux statuts, l'assemblée s'est prononcée contre l'admission de membres qui n'enseignent pas dans les écoles officielles.

La section d'Oron se plaint du nombre exagéré de collectes confiées aux classes. L'assemblée reconnaît qu'on abuse manifestement de l'école pour solliciter le public. Il serait cependant difficile de proposer une commune mesure pour réagir contre cet état de choses. Chaque maître a la faculté d'accorder ou de refuser sa collaboration selon les circonstances locales.

O. R.

QU'EN PENSEZ-VOUS, MESDAMES !

Une de nos collègues, pourvue de deux brevets officiels pour l'enseignement, s'est mariée à un étranger après avoir servi 25 ans l'école vaudoise. Elle a passé deux ans dans son pays d'adoption. Et maintenant, contrainte pour d'impérieux motifs de vivre en Suisse avec son époux, elle désire reprendre son activité d'institutrice. L'Etat, son ancien patron, consent à lui donner des remplacements, mais il ne peut l'engager à titre définitif. La loi est formelle. Pour enseigner dans nos écoles publiques, il faut être Suisse. Or, malheureusement, par son mariage notre collègue a perdu son droit de cité.

Il y a là un phénomène navrant qui n'intéresse pas la corporation des institutrices seulement, mais toute femme Suisse pouvant être victime — très innocente — des mêmes circonstances. Le problème amorcé par ce cas particulier n'est pas nouveau. De nombreux milieux se préoccupent d'améliorer le sort de cette catégorie de nos compatriotes, pas au point de vue professionnel seulement qui n'est qu'un aspect de la question, mais pour leur assurer un minimum de droits. La législation actuelle est très ingrate à leur égard. Elle ne leur accorde rien : elle les ignore. On aimeraient la rendre plus souple, créer des accommodements, proposer même que le mariage n'entraîne pas implicitement la perte de nationalité. Pour cela un gros effort de persuasion doit s'accomplir bien qu'une partie de l'opinion soit favorable à une amélioration. Un premier pas est fait dans ce sens, puisque la veuve et la femme divorcée peuvent être réintégrées dans leur ancienne bourgeoisie. C'est un point acquis. Il en reste d'autres à conquérir.

O. R.

ECHALLENS

Depuis aujourd'hui jusqu'au 15 avril 1951, envoyer toute correspondance concernant la section d'Echallens à

M. Pittet, instituteur, à **Villars-le-Terroir**, vice-président.

Cause : absence du président A. Guignard.

UN NOUVEAU COLLEGUE

A la suite des examens d'automne, M. Jean-Louis Beney, à Vevey, a obtenu le brevet pour l'enseignement primaire.

POSTE AU CONCOURS

Montreux. Maître spécial de travaux manuels et de dessin dans les écoles primaires de Montreux. Le candidat pourra être appelé à donner quelques heures de gymnastique.

Indemnité de résidence : Fr. 500.—. Obligations et avantages légaux.

Conditions exigées : être porteur des brevets d'enseignement primaire et de travaux manuels, obligation d'habiter le territoire du Cercle de Montreux.

Les inscriptions sont à adresser au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'enseignement primaire, **jusqu'au 10 octobre 1950.**

RAPPEL

On nous demande de rappeler que M. Marcel Henchoz, à Lausanne, offre à vendre des microscopes à un prix très réduit et que le Département accorde une subvention de 20 % sur le coût de chaque appareil.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Notre assemblée annuelle est fixée au mercredi 18 octobre (journée entière) en l'Aula de l'Ecole Normale, puis à La Sallaz sur Lausanne (Maison de la Radio).

Au programme : MM. Hermann Lang et Frank Guibat ; MM. Edmond Defrancesco (flûtiste) et Roger Girard (baryton) accompagnés au piano par Mme Gayrbos-Defrancesco.

Nous engageons vivement tous les membres de notre association à répondre à l'appel. Nous accueillerons avec plaisir les jeunes collègues directeurs, nouveaux venus.

Le Comité.

LE VESTIAIRE EST VIDE

Le vestiaire du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance (S.V.P.E.) est vide ! Et de partout affluent des demandes dont on a pu contrôler, dans la plus grande partie des cas, le caractère urgent et justifié.

Tous les vêtements, chaussures et pantoufles seront les bienvenus. Le S.V.P.E. recevra également avec joie les vieux tricots, même s'ils sont inutilisables et troués. Il demande seulement qu'ils soient propres. Ces vieux lainages permettront d'acheter du neuf.

Merci donc d'adresser au Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance, rue de Bourg 8, à Lausanne, les effets dont vous n'avez plus l'utilité et qui préserveront du froid ses petits protégés.

GENÈVE

AVIS

Les abonnés au théâtre de la Comédie pour la saison 1950-1951 doivent retirer leur carte d'abonnement avant le samedi 14 octobre (Boulevard des Philosophes).

NOS TRAITEMENTS ET NOS RETRAITES

Nul n'ignore que la loi qui régit nos traitements actuels date d'il y a quelque trente ans et que si, pendant ce laps de temps, nos traitements ont subi bien des vicissitudes, la loi est restée immuable. Il est vrai que nous sommes au bénéfice d'une allocation de vie chère de 60 %, mais cette allocation est toute provisoire et dépend d'un vote annuel du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat — et Monsieur le conseiller d'Etat Perréard l'a affirmé à plusieurs reprises — a le ferme propos de modifier la loi sur les traitements, d'après les mêmes modalités que la loi fédérale, approuvée par le peuple en décembre dernier, c'est-à-dire que nos traitements de 1921 seraient augmentés de 50 %, le 10 % qui reste étant considéré comme une allocation de vie chère, variable suivant les fluctuations du coût de la vie.

Si ces propositions n'ont pas été présentées plus tôt à l'autorité législative, c'est que le gouvernement — et je crois que c'est de la bonne politique — entendait examiner toutes les conséquences financières du projet, et notamment celles qui découleraient de l'adaptation des retraites au nouveau traitement légal assuré. Il a chargé de cette étude une commission d'experts qui a longuement et minutieusement examiné le problème et qui, au début de juillet, a fait connaître ses conclusions.

Rappelons ici quelques vérités premières :

D'abord que la C.I.A. est basée uniquement sur le système de la capitalisation, c'est-à-dire que chaque sociétaire au cours de sa carrière active doit créer un capital social suffisant pour assurer le service de sa pension de retraite, et cela sur des bases purement actuarielles où les considérations sentimentales ne jouent aucun rôle.

Ensuite, que depuis l'assainissement réalisé en 1946, la situation financière de la C.I.A. est très favorable et que les circonstances du moment venant au secours des calculs techniques ont permis, ces dernières années, la réalisation de bénéfices appréciables. Mais il va sans dire qu'à toute prestation nouvelle demandée à la caisse doit correspondre la constitution de réserves adéquates.

Si donc on adoptait la solution très simple de déclarer qu'à partir d'une date donnée les pensions de retraite sont majorées de 50 %, il faudrait qu'automatiquement les réserves de la caisse fussent augmentées à peu près dans les mêmes proportions. L'apport d'une pareille masse de capitaux paraîtrait intolérable à l'Etat et il obligerait surtout les sociétaires à verser des rappels d'un tel ordre de grandeur, qu'ils seraient insupportables pour tous ceux qui ont dépassé trente-cinq ou quarante ans. Il faut avouer qu'il y a là un problème épineux à résoudre et il serait probablement resté posé encore de longues années si l'A.V.S. n'était pas venue apporter aux experts de la Couronne une aide inespérée.

La solution envisagée consiste à intégrer la rente A.V.S. dans notre pension de retraite, c'est-à-dire que pour la constitution de nos pensions, nos traitements seront divisés en deux parts : l'une, la plus importante,

dont la C.I.A. continuera à assumer la rente future, l'autre dont le service de la rente incombera à l'A.V.S.

Cette combinaison soulage donc la C.I.A. d'une bonne partie de l'augmentation prévue des pensions ; mais le cumul de la pension actuelle et de la pension A.V.S. ne suffit pas à atteindre le 50 % d'augmentation qu'il faudrait obtenir. Ici, les experts ont été obligés d'abandonner une solution générale valable pour tous. Seuls les sociétaires nés après le **30 juin 1902 toucheront, le moment venu, une pension augmentée de 50 %** (la rente A.V.S. étant comprise dans cette pension globale). Quant à ceux qui sont nés avant cette date fatidique, ils sont répartis en 15 classes dont la pension, partant du maximum de 150 % de la pension actuelle, diminue de 1 % par année d'âge, les fonctionnaires les plus âgés (nés avant le 1er juillet 1888) ne pouvant espérer qu'une pension égale au 135 % de la pension actuelle.

Traduites en chiffres, ces dispositions donnent les résultats suivants :

Pour un instituteur (ou une institutrice) né après le 30 juin 1902, qui aura atteint la limite d'âge de 62 ans et aura droit à la pension maximum, celle-ci s'élèvera au 75 % du traitement assuré et stabilisé, et atteindra 8550 fr. S'il s'agit d'un instituteur marié, l'A.V.S. lui versera, comme rente de couple, une somme supplémentaire de 900 fr.

Pour le plus défavorisé (né entre le 1. VIII. 88 et le 30. VI 89) la pension sera de 7752 fr. (avec une éventuelle rente de couple de 585 fr.).

La différence est donc sensible puisqu'elle atteint environ 1000 fr.

Le coût total de l'opération s'élèvera environ à $9 \frac{1}{2}$ millions (c'est de cette somme que les réserves devront être augmentées). Comment la trouver ? Le fonds d'adaptation fournira environ 2 millions, les réserves de ces dernières années 750 000 francs, les cotisations des six prochaines années sur les parties non assurées du traitement (nous les payons déjà) environ 2 millions, le bénéfice espéré pour les prochaines années donnerait un million. Le reste serait fourni par l'Etat au moyen d'une annuité payable pendant 10 ans.

Pour nos collègues actuellement retraités, la C.I.A., toujours au nom des principes actuariels, ne peut rien pour eux et laisse à l'Etat le soin de faire le geste nécessaire ; d'après l'avant-projet qui nous a été communiqué, l'Etat se proposerait d'accorder aux retraités pour les années 1951 et 1952 une allocation annuelle de vie chère de 700 francs pour les mariés et 440 pour les célibataires avec un supplément de 20 % de leur pension (cette allocation étant réduite de 600 francs si le bénéficiaire touche une rente de couple de l'A.V.S. et de 360 francs pour une rente simple).

Voici très sommairement exposé, et sans entrer dans aucun détail, quelles sont les grandes lignes des propositions présentées par les experts. Constatons que la solution qu'ils préconisent est élégante et qu'elle a ce grand avantage de n'imposer aux sociétaires actuels aucun sacrifice nouveau, puisque aucun rappel n'est exigé, et cela soulagera certainement d'un très grand poids l'esprit de beaucoup de nos collègues, qui appréhendaient qu'on leur demandât une grosse somme. Mais la

solution a l'inconvénient de séparer les sociétaires en deux catégories qui toucheront des pensions sensiblement différentes et, comme beaucoup d'autres dispositions adoptées ces dernières années, elle tend à obliger tous les sociétaires à rester en fonction jusqu'à la limite d'âge...

Malgré ces inconvénients, je crois que la solution proposée est la meilleure (ou la moins mauvaise) que l'on puisse envisager actuellement.

Je prie maintenant les lecteurs qui m'auront suivi jusqu'au bout de bien vouloir réfléchir à toutes les dispositions que j'ai essayé de leur présenter aussi simplement que possible ; je les prie surtout d'examiner très attentivement tous les documents que la C.I.A. leur fera parvenir très prochainement. Enfin, au nom de vos délégués au comité de la C.I.A., je leur conseille très vivement d'assister tous aux séances d'information des groupes C et D qui seront convoquées en octobre, où des voix plus autorisées que la mienne leur exposeront les détails du projet et où ils pourront poser toutes les questions que l'examen des textes pourrait leur suggérer. Puissent-ils se déclarer entièrement satisfaits des réponses qui leur seront données ! et puissent-il voter en pleine connaissance de cause lorsque se réunira très prochainement l'assemblée générale de la C.I.A. :

G. W.

U. I. G. MESSIEURS — SIGNE DES TEMPS

Le Département de Justice et Police ayant annoncé qu'il comptait engager 50 nouveaux gendarmes, il s'est présenté 539 candidats.

Cependant, le Département de l'Instruction publique, en vue du recrutement d'instituteurs et d'institutrices pour l'enseignement primaire demandait 20 dames et 10 messieurs pour les classes ordinaires, 2 dames et 2 messieurs pour les classes spéciales, soit **34 personnes**.

Il s'est présenté, en tout et pour tout, **36 candidats** pour le concours d'admission.

Faut-il s'étonner de la désaffection des jeunes pour la carrière de l'enseignement, quand on sait que la tâche des éducateurs devient de jour en jour plus ardue, qu'on exige d'eux toutes sortes de services bénévoles et extrascolaires et que le traitement légal des instituteurs primaires n'a pas subi d'augmentation depuis 30 ans ?

A. L.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Chères collègues, CONVOCATION

Contrairement à ce qui a été annoncé lors de notre sortie, si réussie, de Chouilly, notre prochaine séance aura lieu le vendredi 13 octobre, à 17 heures, à l'Université (salle 47).

Monsieur J. Conne, membre de la commission technique consultative de la C.I.A., nous parlera de « **L'adaptation des traitements et pensions** », et sera à notre disposition pour répondre à nos questions.

Le comité vous recommande cette séance qui permettra à chacune de se documenter avant la séance d'informations de la C.I.A.

M. C.

NEUCHATEL

**PROGRAMME DE LA
NOUVELLE ECOLE NORMALE CANTONALE**
(fin)

Le programme de dessin est longuement commenté et nettement orienté par des données psychologiques, le dessin étant considéré très justement comme l'un des moyens d'expression les plus révélateurs de la nature et du développement de l'enfant. Le nouveau plan d'études ne pouvait se priver des multiples découvertes faites par ce fécond moyen d'investigation. Ainsi, tout ce chapitre est fort bien composé.

La rythmique, pour les jeunes filles, vient, en complément des leçons de gymnastique habituelles, apporter un élément artistique précieux qui contribuera à l'épanouissement harmonieux de notre jeunesse.

Quant aux travaux manuels, ils continuent à être enseignés non seulement en vue d'une initiation technique, mais davantage peut-être dans l'intention de servir à toutes les disciplines où ils puissent devenir un facteur de vie et d'intérêt.

Mais c'est le **stage** qui retient ensuite le plus notre attention. Il est la réalisation dont nous devons le plus attendre, un travail sérieux et utile au premier chef. Une grande lacune est enfin comblée. Le stagiaire, qui ne sera plus jamais un auditeur passif, collaborera à la préparation des leçons, aux corrections, au travail administratif, avec les titulaires. C'est en cela que réside l'immense progrès sur l'ancienne E.N. L'apprentissage pratique du métier repose désormais sur un fondement bien établi. Ce que les anciens ont dû chercher pendant des années, les jeunes l'acquerront en quelques mois dans des classes modèles, bénéficiant d'expériences, de méthodes et de procédés éprouvés. Nos futurs collègues auront le grand privilège de gagner un temps énorme, d'éviter beaucoup de tâtonnements. Les élèves en auront tout l'avantage.

Le volume se termine par le cahier des charges des maîtres de classes expérimentales. Nous y relevons, entre autres choses intéressantes, l'institution d'un colloque hebdomadaire entre les intéressés et les professeurs de l'Ecole normale, présidé par le directeur des études pédagogiques. Les maîtres de ces classes doivent, en outre, fournir régulièrement un rapport écrit sur le travail des stagiaires. L'échange des expériences respectives des maîtres devient une règle élémentaire. (Que l'école en général aurait à gagner si tout le Corps enseignant suivait cet exemple, ne considérant que l'intérêt de l'enfant !) Les relations entre les maîtres et la famille s'imposent obligatoirement. Ces quelques extraits montrent avec évidence que l'E.N. nouvelle est animée par l'esprit communautaire.

Ces remarques, nous aimons à le croire, auront convaincu nos collègues du travail constructif de la Commission chargée de la réorganisation des études pédagogiques. Il portera certainement ses fruits et nous nous réjouissons par avance du profit que l'école populaire en tirera.

W. G.

ADMISSION

Tous nos vœux de bienvenue à M. René Huguenin, instituteur à Fleurier, nouveau membre de la section du Val-de-Travers.

W. G.

RAPPORTS DES SECTIONS (suite)

Val-de-Ruz (arrivé tardivement). Le président, M. Marcel Calame, excessivement chargé par ses obligations professionnelles, déplore n'avoir pu se consacrer à sa section comme il l'aurait désiré.

Néanmoins, le rapport mentionne trois assemblées générales :

- 1) La séance réglementaire annuelle agrémentée par une causerie de M. Pauli sur les travaux de l'Unesco ;
- 2) une assemblée administrative consacrée à la stabilisation des traitements et au projet de statut du personnel enseignant primaire ;
- 3) la section s'est réunie pour entendre le rapport de M. Jean Zimermann sur le sujet du Congrès « Ecole publique et éducation nouvelle ».

Le règlement de section a été mis en harmonie avec les nouveaux statuts cantonaux.

Cette activité n'est donc point négligeable...

M. Calame ajoute : « Ce maigre bilan appelle un remède : celui d'une reprise en mains par un président capable d'apporter à la section une nourriture plus riche. Ce changement est d'autant plus urgent qu'au sein de notre section où l'amitié et la parfaite concorde appellent des contacts fréquents, les mutations sont aujourd'hui plus nombreuses que jamais. Le solide noyau de collègues qui ont vécu et œuvré plus de dix ans dans l'un ou l'autre collège du Val-de-Ruz s'amenuise et l'application des nouvelles dispositions légales concernant un stage obligatoire d'un an à la campagne risque fort d'avoir des répercussions sur notre vie de section. Il y a trop de jeunes qui se tiennent farouchement à l'écart de notre société. Pour les rallier à notre corporation, des efforts persévérandts et tenaces sont indispensables ».

W. G.

JURA

EMULATION JURASSIENNE

La Société jurassienne d'Emulation vient de tenir ses assises annuelles à Reconvilier. Pourquoi, dirons certains lecteurs, en parler dans notre organe corporatif ?

Nous lisons à l'article 2 de ses statuts :

« Elle protège et défend la langue française », et, plus loin : « Elle s'intéresse à la marche des établissements d'instruction publique et les soutient dans la mesure de ses possibilités. »

Voilà ce qui la rapproche en fait de l'école. En outre, nombreux sont les membres du corps enseignant qui en sont membres fidèles et

contribuent à son développement. Enfin, c'est par le truchement de l'Emulation que les Jurassiens ont manifesté leurs revendications scolaires dans la question jurassienne.

C'en est assez, nous semble-t-il, pour signaler en passant l'assemblée qui a eu lieu et souhaiter prospérité à cette association plus que centenaire.

COMMISSION DE PRESSE S.P.J.

On n'en entend plus guère parler... Serait-ce qu'il n'y a rien à dire ? Il nous paraît qu'après Lausanne, l'occasion serait favorable de « remettre ça »... N'est-ce pas l'un de nos vieux collègues du Petit Val qui réclame une meilleure information du public en général et des parents en particulier ? Et n'avons-nous pas tous la conviction que l'heure a sonné d'y voir clair dans l'opinion publique ?

De divers côtés, on souhaite que cette Commission fasse donc un tour d'horizon du problème de l'école publique et renseigne la famille.

A NOS AMIS DE NEUCHATEL

Le correspondant neuchâtelois, dans ses lignes « Petite revanche » du No 33 de l'*« Educateur »*, fait état du décret gouvernemental bernois relatif à la nouvelle échelle de base des traitements du personnel de l'Etat. (Inclusion de 20 % des allocations actuelles dans le traitement de base.)

Une simple remarque : le corps enseignant n'est pas « personnel de l'Etat » chez nous et ce décret ne s'applique donc pas à nous. Disons toutefois bien vite que nous caressons l'espoir d'un décret identique à bref délai. Il appartiendra au Grand Conseil, lors d'une session prochaine, de s'en occuper. Il va sans dire que nous lui serions reconnaissants d'accepter une telle proposition en notre faveur.

Pour le reste, nous comprenons... l'amertume neuchâteloise !

Reber.

ESPERANTO

Après avoir consulté les professeurs et les parents des élèves, le directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Hengelx (Pays-Bas) a décidé de mettre l'espéranto au programme de la première classe.

De leur côté, les séminaires de Haarlem, Deventer et Leeuwarden organisent pour leurs élèves des cours facultatifs d'espéranto, le ministre de l'instruction ayant déclaré que cette langue auxiliaire serait enseignée dans toutes les écoles du pays, dès qu'un nombre suffisant d'instituteurs auront acquis la formation nécessaire.

Merci aux collègues qui soutiennent les efforts de « Caravelle ». Grâce à vous notre journal pourra se développer et répondre toujours mieux aux besoins réels des jeunes.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE ECOLE AMERICAINE

Au cours d'un récent séjour aux Etats-Unis, j'ai eu l'occasion de visiter l'école de Bronxville, petite ville d'environ 7000 habitants, qui se trouve non loin de New-York. Il s'y trouve une population plutôt aisée dont la majeure partie a choisi Bronxville comme résidence par suite de la renommée de son école.

L'aisance financière de la population explique en partie le développement favorable de l'école. Dans une récente étude faite par le « Metropolitan Study Council », qui portait sur 48 écoles de l'Etat de New-York, l'école de Bronxville a été classée première pour la qualité de son enseignement, compte tenu des exigences supplémentaires qu'on est en droit de formuler à l'égard d'une école financièrement favorisée.

En 1927, cette école a adopté le principe suivant, auquel elle continue de souscrire :

« Rechercher un système d'enseignement qui garde les éléments les plus valables des méthodes éprouvées par le temps et qui leur ajoute les éléments de l'éducation nouvelle mis à l'épreuve des tests. »

Elle n'est donc pas l'école nouvelle dans sa « pureté », mais une école publique parmi d'autres, qui garde un sens solide des réalités et un désir vivant d'améliorer constamment ses techniques d'enseignement.

Cette école, qui compte un millier d'élèves, a des classes allant de l'école enfantine à l'école secondaire. Elle prépare les élèves pour leur entrée dans un collège (ce qui correspond à peu près à l'admission dans nos universités), la scolarité s'étendant sur 13 années. Depuis 1945, elle ne comprend que deux subdivisions : le degré primaire et le degré secondaire qui ont une direction commune. De ce fait, une grande coordination des programmes est rendue possible, les maîtres et professeurs des différents degrés ayant la possibilité de travailler en commun.

Son organisation présente une autre particularité intéressante :

Les maîtres, à quelque degré qu'ils appartiennent (primaire ou secondaire), **ont le même salaire de base**, ceci afin d'éviter que les meilleurs maîtres ne passent tous à l'enseignement secondaire. L'échelle des salaires n'est basée que sur deux éléments :

- le nombre d'années de préparation,
- le nombre d'années de pratique.

Ainsi, de deux maîtres ayant chacun par exemple six ans de pratique d'enseignement, celui qui aura eu un plus grand nombre d'années de préparation (et un grade universitaire supérieur) aura un salaire supérieur à l'autre maître. Cette disposition engage les maîtres à poursuivre leur préparation et leurs études (ce qui est possible à la fois par les cours universitaires du soir et par les cours d'été qui leur donnent la faculté d'obtenir peu à peu un nouveau grade universitaire).

La direction de Bronxville est très soucieuse de s'attirer de bons maîtres ; aussi elle a porté un soin particulier à leur assurer des salaires suffisants (ils se révèlent insuffisants dans bon nombre d'écoles).

D'autre part, chaque année, un échange de maîtres est fait soit avec une autre partie du pays, soit avec un maître venant d'Honolulu ou d'Angleterre. Ces échanges se sont révélés très enrichissants pour les maîtres et pour les élèves.

FINANCES :

Comme toute école américaine, l'école de Bronxville dépend en majeure partie des taxes payées par la localité même. L'Etat de New-York, pour l'année 1948-49 n'a couvert que le 13 % du budget de l'école, le reste étant payé par les contribuables de Bronxville.

L'école est soucieuse de justifier sa réputation, aussi elle se doit de marcher sans cesse vers de nouvelles améliorations. Celles-ci entraînent le plus souvent, évidemment, un accroissement du budget. Aussi, en homme d'affaires conscientieux, l'école présente régulièrement à la population de Bronxville un rapport très complet (et illustré), lui prouvant que l'argent dépensé par l'école a été bien employé et exprimant la détermination « de clarifier ses buts, de fortifier ses points faibles et de maintenir ses meilleures traditions ».

Ce rapport est d'ailleurs rédigé dans le même esprit que celui d'une entreprise commerciale : on examine le coût, le financement, la production, les nouveaux investissements et la rentabilité de l'entreprise. Un graphique met en parallèle l'augmentation du coût de la vie et l'augmentation des dépenses scolaires. Il est logique que toutes deux présentent une semblable ascension.

BUTS :

Voici comment l'école de Bronxville a déterminé ses buts :

1. l'école doit alimenter la croissance physique, mentale et émotionnelle des élèves ;
2. elle doit stimuler le goût de l'étude et l'indépendance de pensée, en même temps que le respect des idées d'autrui ;
3. elle doit forger des talents variés, mais toutefois donner à tous la possibilité de posséder une somme commune de connaissances (qui comprendrait les notions requises pour l'admission dans une école supérieure) ;
4. elle doit éveiller des intérêts qui encourageront la poursuite de l'étude au delà de l'école ;
5. elle doit donner aux élèves une expérience dans les arts créatifs.

C'est ainsi que l'école parviendra à donner aux élèves la conscience de leur responsabilité comme participants à une société démocratique. Et, avec l'aide de la famille et de l'église, elle pourra contribuer à former des personnalités ayant le sens de la discipline personnelle, l'intelligence et le sens créatifs.

FAMILLE :

L'école est largement ouverte à la famille. Non seulement l'Association des Parents et des Maîtres (P.T.A.) apporte un précieux concours, mais encore bon nombre de parents aident l'école à titre indivi-

duel, mettant leurs connaissances ou leurs dons particuliers à la disposition du maître. Certaines mères assistent le maître dans les leçons de science ou dans les divers ateliers ; d'autres viennent raconter des histoires ou relater des expériences intéressantes (des voyages par exemple) ; d'autres mettent à la disposition de la classe des illustrations, des livres, des disques de phonographe ; d'autres encore apportent leur aide à l'orchestre de l'école.

Un lien réel existe de ce fait entre l'école et la famille, entre la vie scolaire et la vie tout court.

AMBIANCE DE L'ECOLE :

L'école de Bronxville, comme la plupart des écoles américaines, présente des assemblées et comités d'élèves, des clubs et des ateliers. L'école est organisée de telle sorte que chaque enfant, même parmi les plus jeunes et les moins doués, se voit confier une responsabilité ou une participation à un comité, soit dans le cadre de la classe ou celui de l'école entière. J'ai été frappée du sérieux et de la compétence avec lesquels les enfants m'expliquaient leur travail.

Quelques petits faits illustreront l'ambiance de l'école :

La directrice des degrés primaires connaît ses 600 élèves par leur nom ; elle est au courant des difficultés particulières que présentent bon nombre d'entre eux. Elle a avec tous des rapports amicaux et confiants. Son bureau est décoré avec goût par des « cadeaux » de ses élèves. Les rideaux, par exemple, ont été décorés de dessins aux crayons de couleur sur coton blanc ; ils sont l'œuvre des élèves d'un degré inférieur et sont du plus charmant effet. Il ne règne aucune atmosphère administrative dans ce bureau ; mais l'impression domine ici comme ailleurs que chaque enfant est une individualité respectée et créatrice.

A la bibliothèque (où se trouve une bibliothécaire en permanence) de petits bonshommes viennent gravement et silencieusement chercher des livres.

Les élèves ayant des difficultés pour la lecture ont droit à des leçons particulières et à une attention spéciale.

Les dessins exposés contre les murs des couloirs traduisent également la liberté d'expression, le sens créatif des élèves (il est fait un large emploi des couleurs à l'eau).

Dans une classe d'élocution dont le but me paraît être à la fois de développer une pensée claire et une expression correcte et, d'autre part, d'éveiller un intérêt pour le monde extérieur, j'ai été frappée par le caractère réfléchi, par les questions judicieuses, par l'art de la discussion que les élèves ont témoignés (il s'agit d'élèves d'une quinzaine d'années). Ils ignoraient peut-être tout des guerres médi-ques (et ce n'est pas certain), mais ils paraissaient avoir à la fois intérêt et compétence à l'égard des problèmes sociaux et politiques qui sont posés par le temps présent.

ORIENTATION SCOLAIRE :

L'école a à sa disposition en permanence un psychologue de métier ; elle éprouve quelques difficultés à s'assurer l'aide d'un psychiatre, leur nombre étant limité. Leur tâche est de déterminer chez chaque enfant ses dons, ses intérêts, ses réussites particulières, son degré d'adaptation à son environnement et à ses camarades. Chaque enfant a une fiche où sont relatés ses résultats scolaires et les observations du psychologue. Les maîtres font aussi leur part dans l'orientation des élèves au cours de leurs études.

Un département spécial, disposant d'un autre psychologue, est chargé de l'orientation professionnelle ; il dirige les élèves qui quittent l'école vers le collège qui leur assurera une formation conforme à leurs goûts et à leurs possibilités.

D'autre part, chaque année, du 4e au 12e degré, les élèves sont soumis à une série de tests (ceci indépendamment du travail accompli par le psychologue afin d'examiner un fait particulier à propos d'un certain élève). Ces tests sont donnés à toute la classe simultanément ; ils comprennent :

- 1) des tests de capacité générale ;
- 2) des tests de contrôle des notions acquises ;
- 3) des tests destinés à révéler des intérêts et des dons particuliers.

Au cours de ces neuf années, plusieurs tests du même type sont donnés, ce qui permet de mesurer le progrès et l'augmentation de maturité de l'élève. Les résultats de ces tests sont à la disposition des maîtres qui sont prêts à les discuter avec les parents.

PROGRAMME :

Depuis la récente organisation de l'école en une seule unité scolaire, un programme de mathématiques a été établi, fixant chaque étape de l'enseignement au cours des treize années de l'école. L'enseignement a été en même temps amélioré ; des tests ont été spécialement établis pour déterminer les points faibles ou forts des élèves. Une aide spéciale a été prévue pour les élèves ayant des difficultés particulières.

Un cours de mathématiques d'une année appelé la « Nature de la Preuve » est en préparation, en collaboration avec d'autres écoles. Son but est de mettre à la portée des élèves les valeurs conjointes de la logique et de la géométrie et de les appliquer à d'autres domaines.

Un programme d'« Art du langage » a été établi également pour les treize années de l'école. Cette appellation plus large que le simple terme d'« Anglais » englobe tout ce qui touche à l'organisation logique des idées et au moyen de les communiquer. Ce cours comprend la grammaire, la composition (prose et poésie), l'élocution, l'étude de la littérature, etc.

On peut donc constater une nette tendance à coordonner entre elles les différentes branches d'enseignement et à les intégrer dans un tout qui leur donne une plus large signification.

POUR CONCLURE

L'école de Bronxville est une très bonne école ; elle dépasse de beaucoup, il faut le reconnaître, la moyenne des écoles américaines qui sont de qualité très inégale. Mais cette école est telle qu'on est tout de suite saisi par l'impression qu'il doit y faire bon étudier ou enseigner. La recherche du perfectionnement, la foi dans la valeur du métier, le respect du maître aussi bien que de l'élève, telles sont les qualités les plus évidentes de l'école de Bronxville.

Lucienne Wuischpard,

POUR L'ART

La préparation du maître

Nous avons vu le service direct que le mouvement « Pour l'Art » rend à l'enseignement par l'institution du service d'expositions circulantes, fournissant aux classes et à leurs maîtres l'outillage nécessaire au développement du goût du beau. Cet outillage ne trouvera cependant son entière efficacité que dans la mesure où le maître apportera un témoignage de valeur. D'où la nécessité pour le maître de parfaire sa formation, de se maintenir à la hauteur de sa tâche. Le mouvement « Pour l'Art » y songe et nourrit de grandes ambitions qui toutes ne sont pas réalisées et pourront l'être avec la collaboration des éducateurs eux-mêmes.

D'abord, que le corps enseignant peut-il recevoir, outre le service des prêts de reproductions, de leur participation au mouvement « Pour l'Art » ? Le bénéfice de déclassements aux nombreuses manifestations, aux conférences et aux concerts que le mouvement organise en hiver et de facilités à des rencontres organisées par des centres culturels étrangers en liaison avec « Pour l'Art ». Une revue bimestrielle, d'une quarantaine de pages, produisant de la poésie, de la critique des reproductions, proposant surtout de méthodiques initiations aux différents arts, au cinéma, à l'architecture, à la musique, au jazz, une étude sur le problème de l'art à l'école. Les Lausannois pouvaient, l'hiver dernier, en se réunissant à la sortie du travail, de six à sept heures, entendre des lectures de textes, assister à des projections de films fixes sur l'art, entendre des auditions de disques commentées. L'idée sera reprise à l'automne et développée.

L'une des ambitions de « Pour l'Art » serait de faire bénéficier de ces séances les écoliers et les apprentis. Le problème matériel de la salle et de l'horaire est posé. Plus immédiatement réalisable serait l'idée de rencontres d'éducateurs, permettant des échanges d'expériences pédagogiques en même temps que des cours d'initiation aux arts, des exercices d'explication d'œuvre d'art, auxquels le mouvement apporterait très volontiers sa collaboration. Cela requiert beaucoup de dévouements, un esprit d'organisation et une collaboration étroite entre le mouvement et les différentes sociétés d'éducateurs.

Le mouvement organise encore des voyages culturels, en collaboration avec les centres culturels étrangers liés à « Pour l'Art » et les

différents foyers « Pour l'Art » fondés, dans le cadre du mouvement dont la tête est à Lausanne, à l'étranger, à Paris, en Espagne. Proposant la visite des lieux artistiques de l'Europe, de Paris, de la Bourgogne médiévale, de Florence, de l'Espagne, de Majorque, bien éloignés d'être des sorties de savants ou d'esthètes, mettant l'intérêt aussi bien dans le pays que dans les musées, ils sont de plus en plus fréquentés. Le corps enseignant accuse la plus forte participation, et de celui-ci les institutrices. Ce sont autant de maîtres qui sauront intéresser plus tard leurs élèves par le récit de leur voyage et par des quantités d'allusions qu'ils feront dans l'année.

Tels sont les moyens de perfectionnement que le mouvement « Pour l'Art » propose au corps enseignant. Dans un dernier article, je présenterai le fonctionnement des différents services dont j'ai parlé, les conditions de participation au mouvement, et je tâcherai de déterminer les tâches auxquelles éducateurs et fidèles de « Pour l'Art » doivent s'obliger, s'ils ont la volonté de faire tout ce qu'on peut faire pour la jeunesse et de ne point négliger cet élément de l'élan humain que l'on appelle le goût du beau.

J.-Cl. Eberhard.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'alphabet, par J. Boühaert. Un vol. de 90 pages, 13,5 × 19, avec des croquis, 1 planche et 4 tableaux, broché Fr. 2.80. Librairie Payot, Lausanne.

« L'écriture est un don des dieux », s'écriait Cicéron. Ce mot se justifie parfaitement ; cette invention représente en effet une des plus grandes conquêtes de l'esprit. Sa merveilleuse histoire a été résumée en un volume d'une centaine de pages paru dernièrement. Pour expliquer la naissance et l'évolution de l'alphabet, il était nécessaire de rappeler d'abord l'origine et les débuts de l'écriture. L'auteur, J. Boühaert, montre comment l'homme s'exprima pour commencer par le dessin, puis comment ces dessins prirent une valeur symbolique et un sens conventionnel. A mesure que la société se développait, il fallut trouver un procédé pour analyser la pensée, autrement dit il fallut phonétiser les idéogrammes. On aboutit ainsi à établir les premières écritures syllabiques. D'une part les signes se multiplièrent, comme dans le chinois, de l'autre on chercha à les restreindre en constituant des groupes phonétiques, comme dans l'égyptien. C'est en s'inspirant de l'égyptien resté attaché à ses traditions hiéroglyphiques que les Hyksos, qui avaient envahi l'Egypte 18 siècles avant J.C., auraient inventé l'alphabet, en créant des lettres à valeur consonnique. Chassés d'Egypte, les Hyksos semèrent leur alphabet sur leur route ; il pénétra ainsi en Palestine, en Phénicie et en Arabie. Il parvint chez les Grecs, qui l'adaptèrent à leur alphabet. En le rendant purement phonétique, ceux-ci opérèrent une seconde révolution dans l'histoire de l'écriture qui, désormais entre dans la vie ; au groupe de sons isolés se substitue une image graphique globale, le mot. L'auteur termine son étude en décrivant l'évolution des différentes formes de lettres et de caractères, jusqu'à l'époque moderne.

Il signale enfin une troisième révolution, la fixation de l'orthographe et la traditionalisation de l'écriture. La matière de cet ouvrage pourrait paraître à première vue aride. Il n'en est pourtant rien, le texte donnant davantage l'impression d'une narration que d'une étude. Ces pages condensées satisferont les spécialistes, mais elles méritent d'être lues par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la civilisation dont l'écriture est un des reflets les plus évidents.

TARIF DES PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE

Périodiques (abonnements d'une année)

L'Educateur, revue bimensuelle	Fr.	8.20
Enfantines, brochures mensuelles	»	4.55
La Gerbe, journal scolaire mensuel	»	4.55
Brochures d'Education Nouvelle, mensuel	»	4.55
Bibliothèques de Travail, 20 numéros	»	8.20
Albums d'enfants, mensuel	»	10.—

Brochures et livres (un exemplaire)

Albums d'enfants	»	1.90
Bibliothèque de Travail	»	—.70
Brochures d'Education Nouvelle Populaire	»	—.70
Enfantines	»	—.40
Dictionnaire-Index	»	4.55
L'Ecole moderne française, C. Freinet	»	2.40
Conseils aux parents, C. Freinet	»	1.90
Education du travail, C. Freinet	»	5.40
Naissance d'une pédagogie populaire, C. Freinet	»	6.70
Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation, C. Freinet	»	6.70

Fichiers auto-correctifs

Additions-soustractions (1re série)	»	13.40
Additions-soustractions (2me série)	»	6.70
Multiplications-divisions	»	16.—
Conjugaison	»	5.90
Orthographe d'accord	»	10.—

* Les membres de la C.E. bénéficient d'une remise de 10 % sur ces articles (sauf sur les abonnements).

* Les abonnements (1er octobre 1950 au 1er octobre 1951) devront être commandés jusqu'au 10 octobre, en versant le montant au c.c.p. IV. 1574, Coopérative de l'Enseignement, CHEZARD, Ntel, et, en indiquant au dos du coupon, de quoi il s'agit.

Les grands élèves aiment « Caravelle ». Ils s'habituent ainsi à lire un journal de chez nous fait pour eux.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

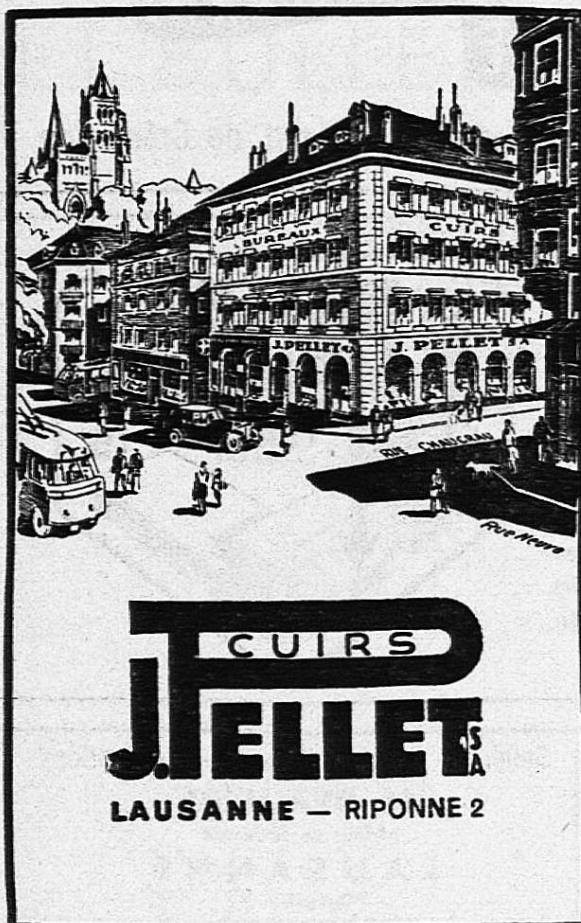
COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.



CUIRS
J. PELLET
SA
LAUSANNE — RIPPONNE 2

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goûт
par*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LAUSANNE DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

La bonne adresse pour votre ameublement

**Choix de 100 mobiliers neufs
du simple au luxe**

**MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR
LAUSANNE**

*au bout du trottoir Métropole B meubles
occasion provenant des échanges, à bon
compte. Exposition séparée. Magasin, route
de Genève 19.*



Articles en cuir

Sellerie - Sport - Voyage - Réparations

M. BEAUSIRE

Maitrise fédérale

LAUSANNE

Marterey 27
Téléphone 23 93 85 Atelier : Bugnon 34

Le couturier de la confection

pour Dames et Messieurs...

L'ENFANT PRODIGUE

MARX PL. ST-LAURENT LAUSANNE

MONTREUX, 14 octobre 1950

LXXXVI^e année — № 36

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chaboz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

DROGUERIE DE L'ÉTOILE S.A.

1, RUE NEUVE

LAUSANNE

A notre rayon beaux arts :

Gouache

Aquarelle

Boîtes assorties

Crayons

Couleurs - Papiers - Pinceaux

Marques Talens - Watteau - Pelikan

Rowney - Lefranc, etc.

